

Le journal de C.A.P. - Ours N°4, mai 2004

Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours

Pyrénées : pays des hommes, pays des ours.

CAP-OURS

EDITORIAL

«A la fin du 19 ème siècle, 67 % de la population française était paysanne , début du 20 ème nous étions descendus à 58 %, en 1975 nous représentions plus que 8.1 % et nous étions devenus des exploitants agricoles, en 1992 seulement 4.7 %....»

Non, l'ours n'est pas responsable de la disparition de l'élevage et au contraire il met en évidence l'impasse où l'agriculture de montagne arrive.

Nous, les bergers, vachers, éleveurs et apiculteurs de l'ACP, pensons qu'il est dommageable de contribuer à la disparition de l'ours brun des Pyrénées. La cohabitation et les réintroductions sont nécessaires et nous préférons travailler dans la recherche d'une véritable politique pastorale durable plutôt que d'avoir ce discours radical voire rétrograde de non cohabitation qui mènera l'élevage de montagne et la faune sauvage vers leur disparition à plus ou moins long terme.

Il existe des actions pour favoriser la cohabitation en estive : mesures d'accompagnement pour valoriser l'emploi des bergers, parc de nuit, chiens de protection, gardiens itinérants, aides berger, valorisation des produits de qualité d'estive et/ou de montagne dans le respect de l'environnement, etc.... ces mesures sont évolutives. Il est important de proposer des mesures complémentaires pour les zones dites intermédiaires exposées à la présence éventuelle de l'ours ».

(Extrait de l'éditorial de « Un autre écho de la montagne n°4, Déc.2003 » journal de l'ACP l'association de bergers, vachers, éleveurs et apiculteurs Pyrénéens).

CAP-Ours rappelle que la présence de l'ours favorise les emplois de bergers et le maintien des petites exploitations, un bon suivi sanitaire des troupeaux , la réduction de perte de bétail grâce à l'association du berger et du patou, la valorisation des Pyrénées.

Les éleveurs acceptant l'ours dans leur environnement de travail prennent en compte les attentes des pyrénéens et des français vis à vis de la préservation des espèces menacées en France,

CAP-Ours interpelle à nouveau avec force le Gouvernement français. Toutes démarches préalables aux renforcements de la population en ours doivent être engagées dès maintenant. Si ces renforcements ne se font pas rapidement, il portera la responsabilité de la disparition de l'ours en France.

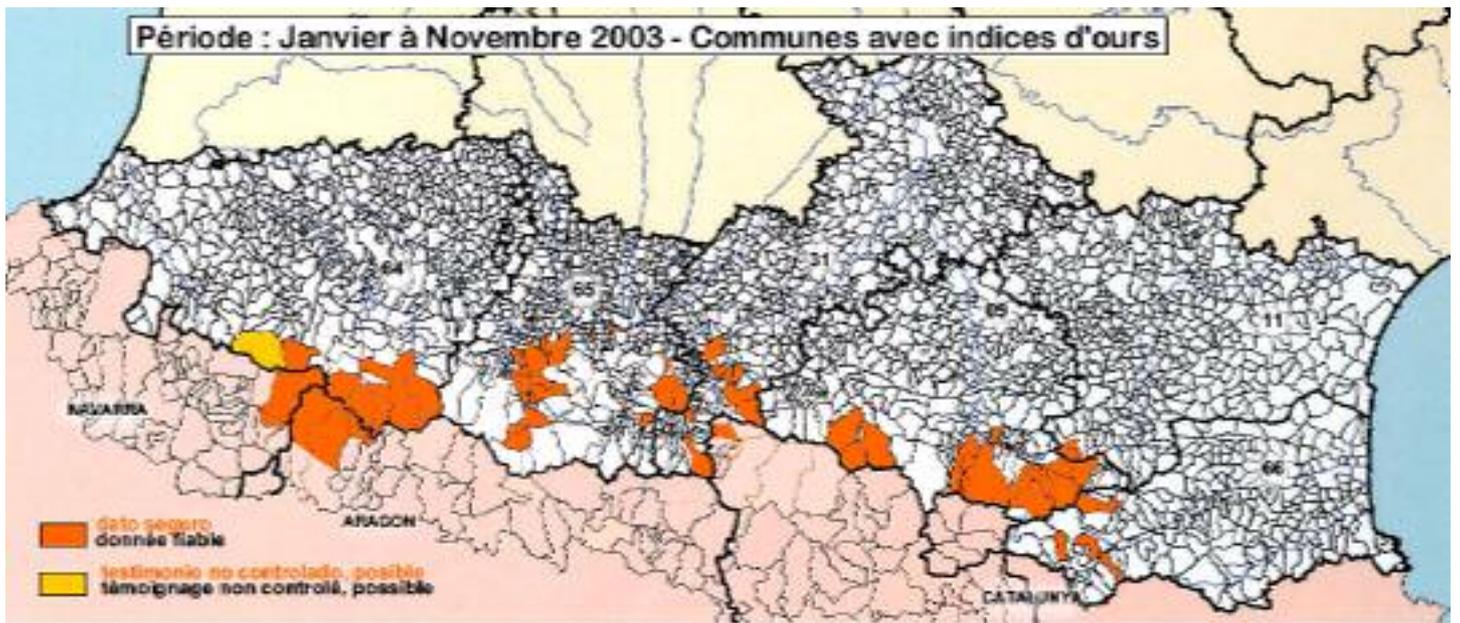


SOMMAIRE :

- *SITUATION de la population d'ours dans les Pyrénées*
- *CONTEXTES socio-politiques*
- *LES INDICATEURS de Cap-Ours*
- *TEMOIGNAGE d'un éleveur*
- *ANALYSE de la viabilité de la population d'ours*
- *ACTIONS de CAP-Ours*
- *LISTE des associations de CAP-Ours*
- *STATUT juridique de l'ours*
- *AGENDA de cap-ours*
- *AUTRES faits marquants*

«Néré, vallée d'Ossau 2003 »
JJ Camarra ONCFS 64 Pau,

SITUATION DE LA POPULATION D'OURS DANS LES PYRÉNÉES



Sources : Diren Midi Pyrénées, ONCFS 64 Pau, ONCFS-Equipe Technique Ours 31 Villeneuve de Rivière, et Réseau Ours Brun 31 Villeneuve de Rivière et 64 Pau.

L'effectif de la population d'ours brun dans les Pyrénées est stable. Il est estimé entre 13 à 15 individus répartis en 3 noyaux. Dans l'état actuel des connaissances, cette population se compose de 3 femelles adultes, 7-8 mâles adultes, 1-2 jeunes de 3-4 ans (sexe indéterminé), et 2 jeunes entre 1-2 ans (sexe indéterminé).

Indices recueillis depuis janvier 2004:

France : - 64 : « Néré » sur Laruns, « indéterminé » sur Etsaut et Lescun - 65 : « Papillon » sur Chêze, - 31 : vraisemblablement « Comminges » sur Melles, Boutx, Ger de Boutx, - 09 : « indéterminé mais peut-être Caramelles » sur Seix et Salau, « Boutxy ou Kouki » sur Beille, Mérens, Miglos, Ascou, Savi-gnac, Larcet et Mijanès, 11 : « indéterminé, mais sans doute Kouki » sur Nior et Campagna de Sauls et La Sajolle - 66 : Pas d'indices trouvés.

Espagne : - Navarra : indices de « Camille » sur Garde et Isaba, - Aragon : « indéterminé » sur Anso, - Catalunya /Val d'Aran : Canéjan, San Juan de Toran, Lès, Vielha et Pallars Sobira: 2 individus différents dont l'un est très certainement



«Conopodes de muguettes stockées dans les greniers à campagnols. Ils sont recherchés par l'ours et de nombreux animaux au printemps.»

Ziva et l'autre Caramelles ou 1 subadulte.
Manquent à la date d'édition du JCO4 des indices de présence des ours : Pyros, et 1 ou 2 subadultes.

CONTEXTES SOCIO-POLITIQUES :

(Source : Diren Midi-Pyrénées, avril 2004)

La contestation a été très vive en 2003 sur le secteur de Luz et Hautacam dans les Hautes-Pyrénées, où de nombreux dommages aux troupeaux ont été constatés. De très forts émois sont souvent manifestés lorsqu'un ours s'installe dans un secteur qui n'était plus fréquenté par l'espèce depuis longtemps. Puis ces protestations s'atténuent au bout de quelques années (cas de l'Ariège ces dernières années).

Elles sont surtout portées par les acteurs du pastoralisme, et les élus locaux. Elle peut être reliée au fait que les pratiques d'élevage notamment en Pyrénées centrales n'étaient plus tout à fait adaptées à une présence d'ours au moment de la réintroduction : beaucoup de troupeaux en pacage libre sans gardiennage ni moyen de protection. Une cohabitation avec l'ours oblige une modification des pratiques pastorales pas toujours évidente à mettre en place.

Une demande d'information et de concertation existe éga-

lement et l'Etat ne sait pas toujours y répondre suffisamment. Cependant, à côté de cette opposition existe aussi une demande locale d'ours. Le monde agropastoral est plus divers que ne le laisse supposer le discours hégémonique. Il compte des partisans de ce type d'action environnementale. En témoignent :

l'existence de l'Association Cohabitation Pastorale qui regroupe des professionnels du monde pastoral et apicole pour qui la cohabitation avec l'ours est possible, les actions de valorisation des produits du pastoralisme, utilisant l'image de l'ours (« broutard du pays de l'ours », fromage « Pe Descaous ») dans lesquelles sont engagés des éleveurs.

D'autres professionnels de la montagne, notamment dans le secteur du tourisme et de l'artisanat, sont favorables à la présence de l'ours (des accompagnateurs, aubergistes, arti-

sans, apiculteurs).

Les résultats du sondage réalisé par l'IFOP pour le compte du WWF-France et de l'ADET tendent à confirmer que même localement l'appropriation de l'ours existe.



«Usine Péchiney de Marignac (31)»

Cap-Ours : Ce début d'année 2004 a vu dans le cadre des débats de la loi sur la ruralité débattue à l'Assemblée Nationale, la tentative de vote d'un amendement présenté par deux députés PS, Chantal Robin-Rodrigo (Hte Pyrénées) et Augustin Bonrepaux (Ariège). Il était principalement destiné à réglementer voire interdire toute réintroduction de prédateurs. Autant dire que nous avons faillit repartir comme avec « l'amendement Bonrepaux » du printemps 2000. Heureusement la forte mobilisation de CAP-Ours a poussé le Gouvernement à s'opposer à ce projet. Il convient toutefois de rester vigilants car cet amendement, après examen au sénat, va revenir en 2^{ème} lecture à l'Assemblée en Mai.

Contexte de la vallée de Luz : "Le Préfet de la région Midi-Pyrénées, Coordonnateur du massif des Pyrénées et le Préfet des Hautes-Pyrénées communiqué (fin 2003):

L'ours Luz est un ours mâle de souche pyrénéenne. Depuis juin 2001, la présence d'un ours (désigné sous le nom de "Luz") est régulièrement signalée sur un secteur s'étendant du Hautacam aux environs de Luz-Saint-Sauveur en Hautes-Pyrénées. Les typages génétiques réalisés sur des échantillons (crottes et poils) récoltés en 2001 ont alors montré qu'il s'agissait d'un ours autochtone. Les empreintes laissées au sol par l'animal en 2002 et 2003 ainsi que leur localisation ont conduit à penser qu'il s'agit du même individu depuis 2001. Les résultats des analyses génétiques sur les échantillons récoltés en 2002 et 2003 viennent d'être fournis par le Muséum d'histoire naturelle de Vienne en Autriche. Elles confirment que ces échantillons relevés dans le secteur de Luz-Hautacam proviennent bien d'un ours brun de souche autochtone, comme en 2002 et 2001. De plus, elles montrent qu'il s'agit d'un mâle."

Cap-Ours : En fait, l'ours baptisé « Luz » est très certainement « Papillon », le plus emblématique ours des Pyrénées. Cette dernière information a été révélée grâce à sa capture sur la commune de Chèze dans la nuit du 22 au 23 avril 2004. « Cet ours, qui correspond en tous points à l'ours "Papillon" a été relâché le dimanche 25 avril au matin » a précisé l'Équipe Technique Ours.

Extraits de la lettre du Préfet du 65 aux Maires des communes concernées par la présence de l'ours « Luz » (début

2004):

« (...) Il est faux et caricatural de prétendre que les modalités d'élevage en cours depuis quelques dizaines d'années dans cette zone sont incompatibles avec toutes mesures de prévention et de protection contre les attaques de l'ours. Il est faux enfin de prétendre que l'ours n'est pas à sa place dans les Pyrénées car ours et activité pastorale ne seraient pas compatibles.

La conservation de l'espèce ours brun dans le massif pyrénéen relève d'engagements internationaux auxquels la France ne se soustraira pas (...) Le challenge est clair : l'ours est à sa place dans les Pyrénées et il convient d'organiser sa cohabitation avec l'activité pastorale (...) Je vous propose donc de sortir de cette logique du refus radical et de l'échec, pour définir dans l'écoute et le respect mutuel les voies et moyens, l'organisation, les dispositifs techniques et financiers les plus à même de ramener la sérénité dans les esprits et de garantir l'activité pastorale dans le respect des milieux naturels et de la biodiversité (...) Enfin, je vais proposer au Président du Conseil Général, qui le copréside avec moi, de réunir le comité départemental du pastoralisme et de la gestion de l'espace montagnard, afin d'ouvrir la concertation et de sortir de la spirale infernale et sans issue du tout ou rien. Je compte bien contribuer à faire entendre pour la solution de ce problème la voix de la modération et de la sagesse trop étouffée jusqu'à ce jour par l'excès des passions et, dans cette entreprise j'ai besoin du concours de toutes bonnes volontés. »

Conflit éleveurs toys - ours : les clés pour comprendre. (Extrait des Echos du Pays de l'ours- Adet n°8, avril 2004)

Plutôt que de mettre en cause les éleveurs toys, il nous semble plus important de comprendre et d'analyser leur position afin de contribuer à trouver des solutions durables et satisfaisantes pour tous.

Force est de reconnaître que l'élevage pyrénéen a beaucoup évolué ces dernières décennies. Si la tendance pyrénéenne générale était à l'intensification de la production, les éleveurs toys ont au contraire extensifié leur système d'élevage. Les brebis sont lâchées sans gardiennage. La raison en est simple : si l'agriculture demeure économiquement difficilement viable, la vallée bénéficie d'un développement touristique extraordinaire et bon nombre d'éleveurs sont en fait des acteurs du tourisme ayant secondairement des brebis dont ils n'ont pas le temps de s'occuper. (...)

L'agriculture de la vallée souffre donc principalement d'un manque de professionnalisme, dû lui-même à une situation économique difficile. Tout cela est le résultat de décennies de politique agricole inadaptée au contexte montagnard.

Toutefois, on peut reprocher aux éleveurs de ne pas saisir l'opportunité de faire évoluer leurs pratiques pastorales. Ils refusent des actions positives: emplois de bergers et utilisation de chiens de protection en particulier.

Ils s'enferment ainsi dans un refus de prise en compte des autres usages du milieu. Il n'est que de constater l'évolution régressive des paysages pour mesurer les conséquences catastrophiques de l'absence de berger guidant les troupeaux et gérant ainsi les espaces montagnards. Les éleveurs et responsables toys ont donc fait leur choix : l'élevage reste pour eux une activité secondaire conçue dans un strict cadre productif d'appoint. L'obtention récente de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Barèges-Gavarnie » concrétise seulement leur volonté d'optimiser le revenu issu de l'élevage.

Mais alors pourquoi s'opposer à la présence de l'ours ? D'abord, il leur a semblé qu'ils pouvaient obtenir rapidement le retrait pur et simple de cet ours qu'ils pensaient être « réintroduit ». Les éleveurs se sont alors servi de l'ours pour exprimer leurs difficultés, ce qui est très efficace grâce aux médias qui ont relaté leurs plaintes à la moindre attaque, passant sous silence toutes les autres pertes (...). Où tout cela peut il nous mener maintenant ?

Les éleveurs toys restent opposés à la présence d'ours. Leur « coup de pub » restera sans lendemain car ils se sont rendu compte que la population ne les approuve pas. L'équipement de l'ours avec un émetteur ne résoudra rien car il n'est pas une mesure de prévention des dégâts, et le dialogue est rompu du fait des éleveurs ont refusé de participer à une récente réunion de concertation sur la gestion des espaces montagnards.

C'est pourtant bien dans un cadre plus large de développement durable qu'il faut aborder la question de la présence de l'ours. Mais les éleveurs toys ne sont à ce jour pas prêts à participer à une concertation incluant tous les acteurs et utilisateurs du milieu montagnard ...

Actualité Béarn : en marche vers le renforcement :

(G.Caussimont FIEP -Groupe Ours Pyrénées)

Depuis l'an 2000, le FIEP Groupe Ours Pyrénées a participé à des dizaines de réunions pour essayer d'aboutir à des contrats sectoriels prenant la suite des contrats 1994-1999 dans le cadre de la Charte de développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'ours.

Le blocage venait du refus catégorique et total de l'idée même de renforcement par les représentants des éleveurs.

En 2003, il y a eu 4 réunions du Conseil de gestion Patrimoniale, dont le but a été de reprendre les négociations.

Le combat a été rude. Il n'y avait aucune instruction claire du MEDD là-dessus. Il attendait qu'un consensus se dégage. Nous nous sommes donc trouvés constamment en première ligne.

Le FIEP a réaffirmé avec force sa position incontournable : les contrats doivent prévoir le renforcement.

Finalement, le 26 novembre 2003, après avoir mis notre départ définitif dans la balance et avoir été extrêmement clairs sur le manque de parole, l'hypocrisie, l'accompagnement de la fin des ours avec force crédits en « jouant la montre », nous en sommes venus à demander si oui ou non les membres de l'IPHB voulaient des ours en Béarn et si leur parole et leur honneur étaient un vain mot.

Au cours d'une suspension de séance de dernière minute, un compromis, à minima, a été trouvé.

Extrait du 2^{ème} contrat de charte « OURS » IPHB, p.27 :

« mettre en œuvre par le Syndicat Mixte du Haut Béarn un plan d'action adapté à la situation de la population d'ours, incluant notamment le renforcement après consultation de toutes les composantes de l'IPHB et avis favorable du CGP et en relation avec les territoires voisins, et si l'évaluation partagée concluait à cette nécessité (manque de femelles reproductrices).

Ce plan d'action devra envisager dans son contenu toutes les mesures biologiques et agropastorales de nature technique, d'ordre financier et décliner toutes les procédures juridiques et administratives selon divers scénarii correspondant au nombre de mâles, femelles et oursons recensés. »

Le texte adopté est un texte à minima pour arriver à un accord sur le renforcement et sur la poursuite de la concertation afin de protéger l'ours, la faune et les habitats. Il prévoit :

- Un état des lieux en 2004, à partir des données du réseau Ours Brun et des analyses génétiques. Synthèse en octobre 2004.

- Un renforcement si l'état des lieux confirme l'hypothèse d'insuffisance de population, notamment de femelles reproductrices (au minimum 2).

Pour compléter ce texte du « contrat ours » 2004-2006, nous avons également obtenu du Président de l'IPHB et du Sous-Préfet de travailler dès le début 2004 à préparer administrativement le scénario du renforcement si le feu vert est donné à l'automne 2004 au vu de la situation de l'ours en Béarn (ce qui pour nous et pour le Réseau Ours Brun ne fait aucun doute), à savoir :

L'Etat des lieux population ursine 2004



« Boutxy dans la neige à Mijanès (09), fév.2002: J.F. ITTEL »

Les protocoles d'intervention sur ours familier et ours introduit. Les formalités administratives (type CITES) concernant la préparation du renforcement, afin de ne pas perdre un an si la décision était prise à l'automne après l'état des lieux.

Cette phase a démarré puisque a été mis en place, fin mars 2004, un groupe de pilotage représentant toutes les parties concernées, afin de piloter l'état des lieux partagé et la préparation du renforcement s'il est décidé. Nous avons déjà eu trois réunions et fixé le calendrier des réunions (une tous les 15 jours) jusqu'à la date butoir de fin octobre.

Commentaire :

Les APN du Béarn ont pu faire avancer cette idée au point de la faire inscrire dans un contrat entre l'Etat, la Région, le Département et un Syndicat mixte de 20 communes où l'on vit depuis toujours avec l'ours. Maintenant, en Béarn, il va falloir se battre pour que cette promesse devienne réalité.

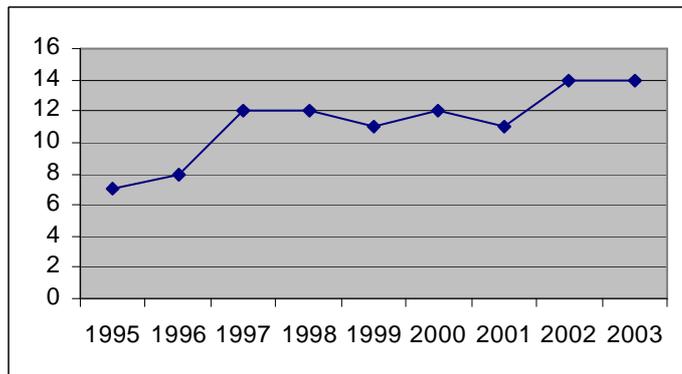
Concernant le MEDD, nous avons bien senti qu'il ne souhaitait pas dire publiquement qu'il fallait renforcer bien que nous ayons compris qu'il voyait bien que c'était incontournable en Béarn. Le Président de l'IPHB nous a dit que Mme Bachelot le lui avait demandé. Il est clair que les événements de Luz ont très fortement pesé de façon négative sur l'expression du MEDD et sur nos débats en Béarn. Il est indispensable que maintenant le MEDD accompagne ce texte, en faisant respecter le calendrier en 2004 et en donnant des instructions claires au Préfet. .

Obtenir de ré-enclencher les lâchers d'ours en Béarn, c'est reparti dans une dynamique démographique positive de l'ours sur l'ensemble des Pyrénées, l'objectif commun des associations de la coordination CAP-OURS.

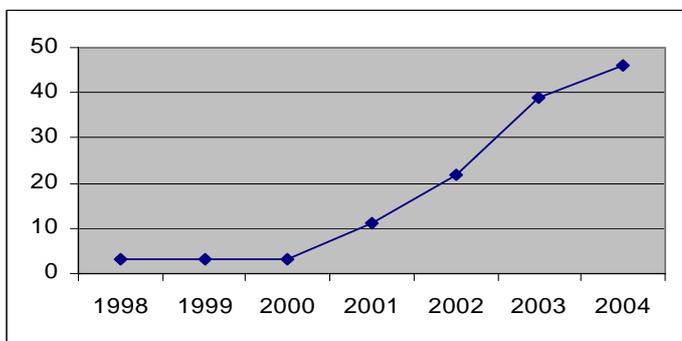
LES INDICATEURS DE CAP-OURS :

(Sources Diren Midi-Pyrénées et ACP, avril 2004)

N°1 : Evolution des effectifs d'ours



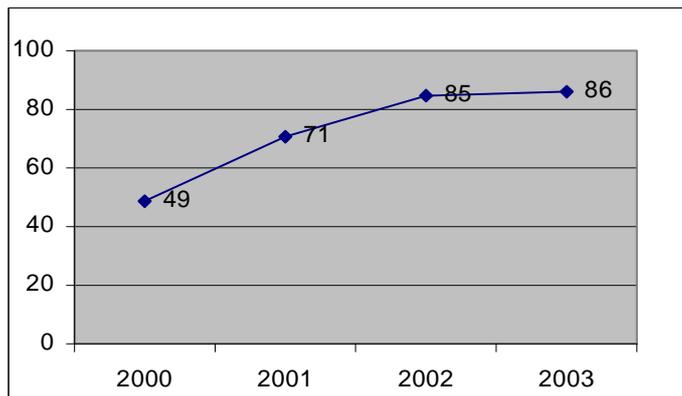
N°2 : Evolution du nombre d'adhérents à l'ACP



Les adhésions continuent d'évoluer. On peut noter cette année la position du groupe montagne de la confédération Paysanne du Béarn qui a accepté de faire passer son article dans le journal de l'ACP ainsi que la confédération paysanne des Hautes Pyrénées.

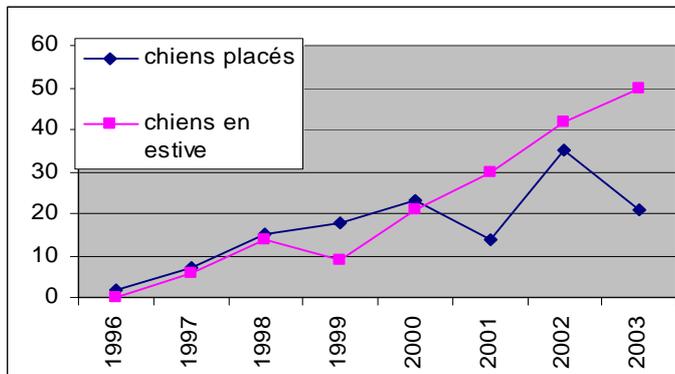
Les graphiques des indicateurs N°3 et 4 ci-après présentent un bilan de l'année 2003 concernant les mesures d'accompagnement mises en place sur l'ensemble des départements du massif pyrénéen, excepté le périmètre concerné par l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn en Pyrénées-Atlantiques où un programme spécifique est mis en place dans le cadre de la charte signée avec l'Etat.

N°3 : Aides à l'emploi de bergers (hors zone de l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn) On note globalement une augmentation forte du nombre de postes de gardiens permanents ayant bénéficié d'une subvention du MEDD.



A titre de comparaison, sur l'ensemble du massif pyrénéen versant français (y compris en Pyrénées-Atlantiques où le gardiennage est important), environ 150 postes de bergers-vachers ont été recensés en 1999.

N°4 : Nombre de chiots placés et de Patous en estive :



En 2003, on observe une diminution du nombre de chiens placés dans les exploitations par rapport à 2002. Il est vraisemblable que dans la mesure où il n'y a pas de nouvelle dynamique de la population ursine, il n'y a pas non plus de dynamique en matière d'utilisation des patous. Par contre

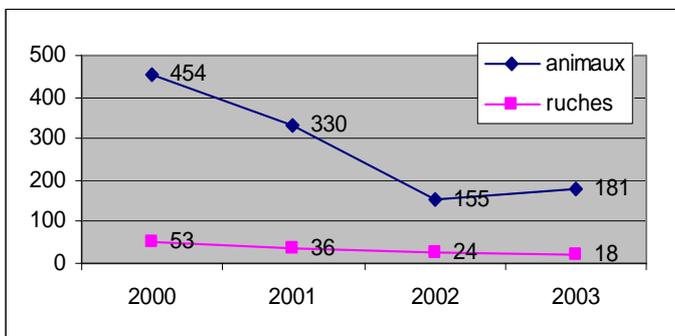


«chiot patou»

on peut noter une augmentation pour le placement des patous en estive.

L'écart constaté entre le nombre de chiens utilisés en estive et le nombre de chiens placés chez les éleveurs s'explique essentiellement par le fait que certains chiens sont encore trop jeunes pour être utilisés pendant la période d'estive. De plus quelques patous adultes ne sont pas montés également pour cause de non-acceptation du chien par certains éleveurs des groupements pastoraux concernés.

N°5 : Evolution des dommages d'ours indemnisés (reconnus ou attribués au bénéfice du doute) Bilan sur le massif :



Les dommages d'ours avérés, ou au bénéfice du doute après avis d'une commission ad hoc, sont compensés. Le bilan des dommages sur l'ensemble du massif pyrénéen s'élevé en 2003 à 181 bêtes indemnisées dont 39 au bénéfice du doute. Pour mémoire, l'élevage ovin représente environ 573 000 ovins sur les 6 départements du massif des Pyrénées.



« agneau et patou, 09 Siguer ».

Situation spécifique du secteur Hautacam – Luz :

L'ours « Luz », (note Cap-Ours : « qui, nous le rappelons, correspond en tous points à Papillon ») a été responsable de nombreuses attaques sur les troupeaux en 2003 : la mort de 70 animaux (brebis et agneaux) lui est attribuée et a fait l'objet d'une compensation financière de l'Etat au titre des dommages d'ours (dans 60 cas, la responsabilité de cet ours est certaine, dans 10 cas la compensation a été attribuée au bénéfice du doute). Cette augmentation des prédateurs d'un ours sur des troupeaux domestiques par rapport aux années précédentes a déjà été observée dans le passé. Ce phénomène, auquel les éleveurs sont très sensibles, est amplifié par le fait que, sur le secteur de Luz, où les ours avaient disparu depuis plusieurs décennies, les troupeaux ne sont pas protégés.

TEMOIGNAGE

d'un éleveur qui a connu des visites régulières de l'ours sur son exploitation. (Extrait de « Un autre écho de la montagne n°4, Déc.2003 » journal de l'ACP l'association de bergers, vachers, éleveurs et apiculteurs Pyrénéens).

Thierry MEGARDON est éleveur sélectionneur de brebis tarasconnaises sur une exploitation de montagne située à Ger de Boutx (31), dans un massif forestier relativement sauvage où l'ours effectue des passages réguliers. Le troupeau est constitué de 200 brebis.

De début juin à fin septembre les bêtes sont gardées par un berger salarié en estive.

ACP : Thierry, peux-tu nous faire part de ton expérience avec l'ours ?

TM : La première remonte au printemps 2002, c'était le dimanche 12 mai. A l'époque je lançais les brebis le matin et je les récupérais le soir. Mais ce jour là, en plein après-midi, mes brebis sont revenues vers le village affolées et dispersées.

Mon premier réflexe a été de rassembler mon troupeau. J'ai ensuite compté mes bêtes. Il m'en manquait quatre, alors je suis reparti et, sur le chemin, surprise, d'énormes empreintes. C'est seulement à ce moment là que j'ai pensé à l'ours.

J'ai trouvé une brebis et une agnelle mortes non loin l'une de l'autre. Je n'ai pas retrouvé les deux autres bêtes. L'Equipe Technique Ours (ETO) a effectué l'expertise, l'auteur de l'attaque était Pyros.

ACP : As-tu subi d'autres dégâts par la suite ?

TM : Non, heureusement ! Mais je n'étais pas toujours tranquille et je vivais un peu dans la crainte qu'il revienne.

ACP : Cette année l'ours t'a rendu à nouveau visite, je crois. Comment cela s'est-il passé ?

TM : Très bien, je n'ai eu aucun dégât, pourtant il est passé au moins quatre fois sur le secteur de mon exploitation.

ACP : Comment expliques-tu cela alors que l'ours est venu plus souvent cette année qu'en 2002 ?

TM : Fin 2002 j'ai fait l'acquisition d'un chiot patou que j'ai directement intégré parmi les brebis en bergerie (j'ai d'ailleurs pu bénéficier de l'appui technique des animateurs chien de protection), depuis, il est 24 H/24 dans le troupeau. J'ai acquis également une clôture mobile que j'utilise sur les prairies naturelles (de début mars à mi-avril). En plus, lorsque les brebis pacagent sur le parcours (de mi-avril à début juin et au mois d'octobre) je les garde.

Entre fin avril et fin mai 2003, l'ours est passé au moins quatre fois sur mon exploitation et, malgré ça je n'ai eu aucun dégât à déplorer. Ces présences ont été constatées et confirmées par l'ETO. De plus l'ours qui est passé cette année n'est pas le même que celui de l'année précédente.

ACP : Tu as manqué l'ours de peu je crois ?

TM : C'est vrai. C'était en mai. Je gardais le troupeau, à un

moment, le troupeau s'est scindé en deux lots. J'ai donc laissé le plus gros lot dans lequel se trouvait le chien de protection pour aller récupérer le second. Entre le moment où je suis parti et le moment où je suis revenu soit demi-heure, l'ours avait laissé ses empreintes.

C'est ce jour là que j'ai réellement pris conscience que ma présence et celle du patou (même s'il est encore jeune) étaient réellement utiles.

ACP : Les changements apportés en 2003 te semblent-ils contraignants ?

TM : Pas du tout. Et je dois dire qu'avec la présence permanente du chien dans le troupeau, je me sens beaucoup plus rassuré par rapport aux attaques d'ours ou même d'autres prédateurs comme les chiens divaguants.



« Montagnes de Ger de Boutx (31) au printemps »

Utiliser des aides n'est pas prendre une position... : La Confédération Paysanne 65 (C.P.65) soutient les éleveurs étrangers acceptant les mesures ours.

Fin mai 2003, la Commission syndicale de la Vallée de Barèges interdisait aux éleveurs étrangers de monter en estive s'ils acceptaient les « mesures ours ». La C.P. 65, interpellée par des éleveurs confédérés de l'Aveyron, est intervenue pour que tous puissent monter, surtout que cette décision était très tardive à même pas un mois de la montée en estive... Ils ont décrété que les éleveurs qui demandaient et

acceptaient les mesures ours (aides pour l'embauche d'un berger, pour le transport de matériel, pour des parcs, pour des patous...) n'avaient pas le droit de monter, et l'ont fait savoir par un courrier adressé aux éleveurs non valléens (mai 2003) : « Suite aux attaques répétées de ce plantigrade ces deux derniers mois, la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges a décidé de refuser tout accès aux estives du canton ,à tout éleveur qui serait susceptible de faire une demande d'une aide « zones prédateurs » ».

Pour la C.P. 65, ces aides correspondent à une réalité, qu'on soit pour ou contre la présence de l'ours dans les Pyrénées. Pour bien des éleveurs, notamment pour les éleveurs étrangers à la vallée qui ne peuvent pas visiter facilement les bêtes, la présence d'un berger, d'un patou sont des choix pour assurer au mieux le temps d'estive et réduire au plus les pertes. Alors que l'ours fréquentait les bas de la montagne de Nat, les éleveurs qui estivaient dans les en-hauts devaient-ils offrir un garde-manger à l'ours ? Telle est la proposition de leurs collègues valléens en leur imposant de refuser les aides ours... Parce que cette interdiction peu réfléchie ne tenait pas compte des réalités des éleveurs, créait une unanimité obtenue par la contrainte, pouvait s'avérer catastrophique pour des éleveurs, il était logique de la suspendre dans un premier temps. Il est maintenant judicieux pour la Commission syndicale de la Vallée de Barèges de reconsidérer sa position qui, peut aussi avoir des conséquences sur la pré-

sence à l'avenir des troupeaux étrangers, donc sur ses ressources. La C.P. 65 demande que cette menace qui pèse sur l'estive 2004 soit rapidement levée et que les éleveurs qui ont besoin de faire garder le troupeau, qui savent qu'un troupeau gagne à être conduit, qui pensent que c'est mieux d'avoir des montagnes vivantes d'hommes puissent continuer à profiter de l'ensemble des mesures qui les aident à construire un pastoralisme moderne.

Pour ou contre la PAC ?

Pour les éleveurs, les élus de la Commission syndicale, accepter les aides revient à être d'accord avec la politique de réintroduction de l'ours. Non seulement cette position ne tient pas compte des idées des éleveurs, mais elle est incohérente. Y'en-a-t-il beaucoup parmi les paysans éleveurs de Barèges qui sont pour la PAC, cette politique agricole commune qui, bien plus que l'ours et tous les prédateurs, met en péril nos petites exploitations ? Probablement aucun, mais tous pourtant acceptent les aides PAC et autres aides européennes, sans pour autant que cela soit considéré comme un soutien à cette politique. Pourquoi deux attitudes différentes ? Pourquoi imposer ce que soit même on ne pratique pas ?

Extraits de Parole paysannes, le journal de la Confédération paysanne 65, n°15, sept octobre 2003

ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA POPULATION D'OURS DANS LES PYRÉNÉES (RÉSUMÉ)

Auteurs : Chapron , Laboratoire d'Ecologie, CNRS, - ONCFS - Equipe Technique Ours – 2003.

« Nous avons effectué une analyse de viabilité de cette population qui peut apporter quelques éléments de réponse concernant sa survie. Cette approche repose sur la formalisation mathématique du cycle de vie de l'espèce pour étudier sa dynamique et ses réactions à différents paramètres. Nous avons ainsi construit des modèles pour étudier la dynamique et la viabilité de la population d'ours brun des Pyrénées. Nous évaluons également la nécessité de réintroduire d'autres individus et le nombre de mâles et/ou de femelles qu'il faudrait éventuellement relâcher.

Nous avons essayé de déterminer la stratégie qui permet de maximiser le maintien de la population avec le plus petit nombre d'individus réintroduits dans un souci de limiter l'impact social du relâcher d'ours. Enfin pour cette stratégie de renforcement, nous évaluons l'effet d'un retard à l'action sur la probabilité d'extinction de la population. Cette analyse du renforcement est effectuée indépendamment sur les deux noyaux de population.

Les résultats des simulations montrent que :

Les risques d'extinction pour les deux noyaux de population sont élevés si on ne relâche pas des individus supplémentaires. Dans le cas du noyau occidental, pour maintenir une probabilité d'extinction faible il faudrait relâcher 5 femelles alors que le noyau central nécessiterait 4 femelles et 2 mâles. Ces renforcements seraient plus efficaces s'ils sont effectués dans un avenir proche.

Enfin si cette étude ne prend en compte que les aspects démographiques, l'acceptation par la population locale est un facteur déterminant pour la conservation des grands carnivores. »



« Couché de la lune sur le plateau de Los Cujalas, Laruns, vallée d'Ossau (64) ». Photo : coudouy.com

ACTIONS DE CAP-OURS DEPUIS L'ÉTÉ 2003 :

Les Automnales du Pays de l'Ours :

C'était les 11 et 12 octobre à Fos et les 18 et 19 à Massat. Sur les places des villages de Fos et Massat ont pu avoir lieu un marché montagnard avec les démonstrations de savoir faire des artisans, les démonstrations de chiens "patous", des danses folkloriques, etc...Le public est venu nombreux sur les différents stands associatifs, à assister aux projections en avant-première du "Retour de l'Ours", le film

de Michel Tonelli, ou a pu participer à des diaporamas sur la faune et la flore...

C'est chaque fois autour d'une bonne table que nous avons pu nous délecter des grillades de brochettes, de croustades et autres mets. Des repas animés et conviviaux qui pour Massat a été suivi de concerts sous chapiteau.

Appel de CAP-Ours au président de la République pour le sauvetage des ours des Pyrénées (Nov. 2003).

Les associations de CAP Ours, (...) réunies à l'occasion de la seconde édition des *Automnales du Pays de l'Ours* à Massat le 18 octobre 2003,

Constatent :

- L'acceptation sociale de l'ours en Pyrénées est maintenant majoritairement acquise :

- 86 % des montagnards pyrénéens considèrent que l'ours fait partie du patrimoine pyrénéen
- 79 % des montagnards pyrénéens considèrent que la présence de l'ours est valorisante pour les Pyrénées
- 58 % des montagnards pyrénéens sont favorables à l'introduction d'ours supplémentaires afin de reconstituer une population viable. (Source : sondage IFOP pour WWF et Pays de l'Ours-ADET)

La dynamique créée autour de la présence et l'image de l'ours par une part croissante des acteurs du pastoralisme et du tourisme.

L'état alarmant d'une population d'ours vieillissante et au bord de la disparition.

Dénoncent :

_ La demande de retrait de l'ours de Luz-St-Sauveur par le préfet des Hautes-Pyrénées en contradiction avec le protocole d'intervention sur un ours à problèmes.

La faible part du financement de l'Institution patrimoniale du haut Béarn utilisée pour la conservation des derniers ours pyrénéens (moins de 2 % sur plus de 9 millions d'euros)

L'engagement insuffisant de l'État pour la conservation de l'ours, espèce emblématique des Pyrénées et garante de la bonne santé des milieux naturels

Demandent :

Un nouveau programme de renforcement de la population d'ours à l'échelle du massif pyrénéen incluant :

Le renforcement immédiat des populations d'ours des Pyrénées centrales et du Béarn.

Un réel soutien de l'État pour un pastoralisme de qualité où l'homme et la grande faune sauvage puissent cohabiter :

- 1) valorisation des produits d'estive et de montagne (broutard-fromage-miel...)
- 2) revenir à des troupeaux de taille humaine et adaptés à la montagne pour une gestion équilibrée de l'espace montagnard
- 3) développer la formation et la sensibilisation aux métiers du pastoralisme respectueux de l'environnement
- 4) permettre la création d'emploi de pâtres et l'aménagement des structures d'estive et de zone intermédiaire : abris pastoraux adaptés, aide aux regroupements nocturnes et autres moyens de protections (clôtures, chiens Patous, gardiens itinérants...)
- 5) Réorganiser les activités liées à la montagne autres que le pastoralisme dans le respect de la faune et la flore sauvage (tourisme, exploitation forestières, chasse, etc.)
- 6) Développer la synergie de tous les acteurs du massif pyrénéen français et espagnol pour plus de résultat, une meilleure cohérence

- Un engagement financier pluriannuel de l'État, de l'Europe et des collectivités territoriales pour soutenir les volets pastoralisme et ours de ce programme.

- Que l'État ne signe pas de nouveaux contrats pluriannuels (2004-2006) avec l'Institution patrimoniale du haut Béarn dans le cadre de sa charte s'ils n'incluent pas un renforcement immédiat de plusieurs femelles, faute de quoi ce serait un marché de dupes accompagnant la fin des derniers ours autochtones.

Décident :

de faire de la restauration d'une population d'ours viable dans les Pyrénées par de nouveaux renforcements, une priorité forte de ses actions pour les mois à venir.

**Deuxièmes rencontres nationales de l'écopastoralisme** (par France Nature Environnement)

La deuxième édition des rencontres écopastorales, organisées par La Mission Loup de FNE en collaboration avec l'Association pour la Cohabitation Pastorale, s'est tenue les 17 et 18 janvier à Die (Drôme). Elles ont été l'occasion pour de nombreux bergers et éleveurs des Pyrénées, des Alpes et du Jura, d'échanger leurs expériences en matière de cohabitation des troupeaux avec des grands prédateurs, et de dévoiler aux naturalistes présents l'image particulièrement dynamique d'un pastoralisme moderne.

Ces bergers et éleveurs (36 en tout sur 53 présents) ont démontré que la pratique du pastoralisme peut non seulement être compatible avec la présence du loup, de l'ours ou du lynx, mais que cette cohabitation peut permettre à un secteur agricole qui connaît de nombreuses difficultés dans notre pays, de rebondir pour construire l'avenir et de voir valoriser significativement son apport à la collectivité.

Les débats ont porté sur les différentes techniques de protection des troupeaux et particulièrement sur l'utilisation des phares, des clôtures (avec la présence d'un spécialiste venu des Pyrénées), des patous. Une discussion a donné lieu à des comparaisons entre les aides-bergers salariés, les écovolontaires et la brigade itinérante de bergers des Pyrénées. La deuxième journée a permis d'aborder la délicate question de la protection des troupeaux en zones intermédiaires (pâturages d'inter-saison, milieux boisés et vallonnés). Puis de parler des aides versées par les pouvoirs publics et des particularismes régionaux ou disparités administratives entre massifs. Tous ces sujets nécessiteront l'organisation de prochaines rencontres et de groupes de travail thématiques.

La Fédération ovine de la Drôme est venue protester contre cette rencontre en reprochant de nous réunir sans eux. Nous avons pu leur expliquer qu'il s'agissait d'une réunion "interne" pas d'une instance de concertation officielle de structure à structure. Nous leur avons néanmoins proposé de nous rejoindre et précisé que parmi nous il y avait des éleveurs de la région qui s'étaient inscrits d'eux-mêmes. Le message a été compris et nous leur avons proposé d'organiser une rencontre prochainement, leur réponse fût plutôt favorable.

Mis à part cela, tous ces échanges se sont déroulés dans une ambiance très conviviale et les participants ont fait le constat de l'absence d'échanges inter-massifs dont les bergers et éleveurs sont très demandeurs d'où l'intérêt accru de ces rencontres.

FNE et ses associations membres, l'ACP, l'Association des Bergers du Jura ne peuvent que se réjouir de cette dynamique et souhaitent pouvoir continuer à oeuvrer de concert avec les bergers et éleveurs pour une montagne vivante où les activités humaines puissent se dérouler en harmonie avec la diversité biologique.

France Nature Environnement, Mission Loup - Réseau Nature, 8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg
Tel : 03 88 32 91 14, Fax : 03 88 22 31 74, Site : www.fne.asso.fr, Email : loup@fne.asso.fr

Colloque sur la cohabitation avec les grands prédateurs en France (par FERUS)

Enjeux didactiques pour la conservation de la nature et le développement durable

Le Muséum d'Orléans a été investi les 21 et 22 mars 2004 par une quarantaine de chercheurs en sciences sociales et biologiques qui ont publiquement planché sur le thème de la

cohabitation des « grands prédateurs » (l'ours et le loup en particulier) avec les activités humaines. Deux cents personnes venues de toute la France ont répondu à l'appel des organisateurs pour ce colloque inédit dédié aux jeunes chercheurs et acteurs de terrain, venus pour la plupart des Alpes ou des Pyrénées mais aussi de l'étranger. D'autres intervenants ont pu faire état de leurs recherches sur des sujets comme la problématique de la conservation de l'ours des Pyrénées, le bilan des moyens de protection des troupeaux, l'ours dans le cadre du développement local etc. Dans le public, des bergers du Mercantour ou des Pyrénées pouvaient y voisiner avec des ethnologues, des biologistes, des géographes, des sociologues, des techniciens pastoraux, des universitaires etc. La plupart des spécialistes français de ces questions avaient également fait le déplacement ainsi que de nombreux représentants d'associations environnementalistes. A noter aussi la présence de diverses personnalités, comme Mme Perrin Gaillard, député des Deux-Sèvres, membre de la Commission d'Enquête sur le loup et le pastoralisme, des représentants des ministères de l'agriculture et de l'environnement, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), de l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPHB), de journalistes spécialisés dans les questions d'environnement, du directeur scientifique de l'École nationale du génie Rural des Eaux et forêts (ENGREF) pour n'en citer que quelques-uns. La mise au point de cette manifestation est à porter au crédit du réseau " Région Centre " de FERUS, en particulier Farid Benhammou, et divers autres partenaires tels que Nature-Centre, l'Association des Géographes de l'Université d'Orléans (AGUO), l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) et le Muséum d'Orléans.

Suite à ce colloque, le député des Pyrénées-Atlantiques et président de l'IPHB Jean Lassalle s'est publiquement agacé par voix de presse (*La Dépêche du Midi*). L'IPHB a cherché à diffuser des informations fausses et tronquées sur les finalités de cet événement. Les organisateurs sont d'ailleurs très étonnés de l'agressivité médiatique de l'IPHB qui a pu largement s'exprimer et dialoguer par l'intermédiaire de son directeur présent lors des débats. La grande majorité des intervenants et des participants a salué l'originalité, la convivialité, la richesse, la bonne tenue pragmatique et scientifique du propos. Les actes de ce colloque seront publiés dans un numéro spécial de la revue de Nature Centre *Recherche Naturaliste en Région Centre* en co-édition avec l'ATEN (Montpellier). (Renseignements : Nature Centre, 71 avenue Charles Péguy, 45800 St Jean de Braye, tel 02 38 61 06 11 / naturecentre@infonie.fr. Certains résumés sont disponibles sur www.ours-loup-lynx.info

CAP-Ours : Ensemble pour la restauration de la population d'ours dans les Pyrénées (Extrait des Echos du Pays de l'ours- Adet n°8)

Sous organisation de l'Association Nature Comminges, une délégation a été reçue le 6 novembre à Matignon par Madame Daveu, conseillère auprès du Premier Ministre pour les questions d'environnement. Nous avons insisté sur le sort encore en suspens de l'ours de Luz, dont les éleveurs locaux réclamaient le retrait. Mme Daveu nous a informé que le Gouvernement était attentif à l'avenir de l'ours, et qu'il préparait une Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Dans la foulée, nous avons rencontré le 12 décembre M. Fradin, Directeur de cabinet de Mme la Ministre de l'Ecologie. Celui-ci s'est montré plus rassurant quant à l'ours de Luz, et nous a semblé plutôt favorable à l'idée de restaurer une population viable, sans pour autant s'engager pour des actions concrètes. Nous lui avons alors demandé avec insistance que l'Etat prenne rapidement une position publique claire au sujet de l'ours dans les Pyrénées, particulièrement au sujet de l'individu présent dans la vallée de Luz.

Le 13 janvier 2004, le Préfet des Hautes-Pyrénées a écrit aux éleveurs une lettre très claire (extraits à voir plus haut).

Les associations ont unanimement salué cette prise de position officielle claire, tout en demandant des actions concrètes.

Pendant ce temps, les éleveurs amplifiaient la pression pour obtenir le retrait de l'ours : blocage des accès aux stations de ski et manifestation à Tarbes. Face à cela, Pays de l'Ours-Adet, Férus et WWF France, ont acheté conjointement une demi-page dans la presse locale afin de mettre fin à la désinformation et diffuser nos positions.

Début février, le Gouvernement sortait le premier document sur la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Les intentions générales y sont bien présentes, mais rien de précis sur l'ours. Les détails sont annoncés pour le mois de juin 2004.

Plus récemment, Cap Ours a à nouveau écrit au Gouvernement afin de rappeler leurs demandes, plus particulièrement l'urgence de préparer les opérations de renforcement des populations d'ours et de compléter les aides au pastoralisme, en Béarn comme en Pyrénées Centrales.

Si nous sommes parvenus une fois de plus à contenir les initiatives des opposants à l'ours, il faudra encore beaucoup d'efforts et de mobilisations pour convaincre le Gouvernement d'agir plutôt qu'attendre toujours le lendemain que les conditions soient meilleures ...

Et pour cela, nous aurons besoin de toutes les énergies et bonnes volontés. Les occasions de se mobiliser ne vont pas manquer en 2004, en particulier le Printemps de l'ours en mai, et les Automnales en septembre-octobre. A bientôt donc.



« Il y a encore trop d'accès forestiers détériorés et non respectés »

Propositions de gestion des forêts et des pâturages de montagne respectueuses de la biodiversité rédigées par les Associations de Protection de la Nature membres de CAP – OURS :

Dans sa charte, CAP-Ours a d'abord fait des propositions favorisant la cohabitation ours élevage dans les Pyrénées et le développement de systèmes de production de qualité (voir JCO n°1, Mai 2001).

Ses structures se sont engagées dans le même esprit au « maintien du territoire de l'ours et la préservation d'un habitat riche et diversifié dans le souci de la biodiversité, en évitant de défendre toute utilisation économique du milieu pyrénéen susceptible d'en altérer de manière significative l'originalité, l'équilibre et la richesse ».

Les APNE de CAP-Ours tiennent aujourd'hui à proposer des mesures spécifiques de gestion des habitats en zone à ours et à grand-tétras, notamment, afin d'adapter les mesures existantes.

Pour une gestion forestière « soutenable » en zone à ours et à grand-tétras :

Ces mesures concernent au premier chef la gestion fores-

rière, les pratiques de sylviculture, d'exploitation du bois dans les zones fréquentées ou potentiellement fréquentables par l'ours, le grand-tétras, et l'avifaune à forte valeur patrimoniale, et la manière de gérer les activités de loisir qui s'y développent de façon croissante notamment grâce aux accès routiers qui y sont créés.

L'ensemble ayant un impact sur l'équilibre du milieu. Les besoins de ces espèces très exigeantes sur la qualité de leur milieu se résument au maintien de grandes surfaces boisées diversifiées avec une nourriture abondante et de la tranquillité ; il est donc indispensable qu'une gestion forestière respectueuse de la biodiversité soit appliquée sur l'ensemble de la zone de répartition actuelle et potentielle de ces espèces. Il conviendra donc d'adapter la sylviculture (futaie irrégulière diversifiée ; maintien de zones refuge), l'exploitation (méthodes, dates), la valorisation des bois, la fréquentation des accès routiers,...

Sa prise en compte doit s'inscrire dans la durée et ne doit pas changer au gré des déplacements des ours, étant donné que l'on ne peut pas connaître avec précision l'utilisation que les plantigrades feront du territoire. Une meilleure har-

monisation de ces mesures de gestion doit se concrétiser par la mise en place de structures paritaires de gestion

Pour une gestion des pâturages d'altitude respectueuse de la biodiversité :

La gestion de l'espace pyrénéen nécessite la prise en compte d'une grande mosaïque de milieux qui ne sont pas tous forestiers : pelouses, landes et pâturages. L'objectif sur ces sites est de maintenir les habitats et les espèces végétales à forte valeur patrimoniale, fréquentés par l'ours et les galliformes de montagne, dans un bon état de conservation. Cet objectif ne commande pas un gel de l'activité économique mais le maintien et le développement des activités humaines qui ont jusqu'alors permis jusqu'alors la conservation de ces milieux. Ainsi, le pastoralisme a permis l'ouverture et donc la diversité des pelouses d'altitude.

C'est pourquoi, nos associations s'inscrivent résolument dans une politique de concertation avec le monde de l'élevage, afin de favoriser un pastoralisme conciliant les objectifs d'amélioration pastorale avec ceux de préservation des habitats naturels.

LISTE RÉACTUALISÉE DES ASSOCIATIONS DE CAP-OURS :

Association pour la Cohabitation Pastorale (ACP), Action Nature, Associations Pyrénéennes des Accompagnateurs en Montagne des départements 66, 09 et 31 (ADPAM), Les Amis du Pic du Gar, Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, Les Amis de l'Ours en Pyrénées Centrales (AMOPYC), Association des Naturalistes Ariégeois (ANA), Association Nature Comminges (ANC), Association de Promotion des Initiatives des Habitants de Mijanès (APIHM), Collectif Ax 24 mars, Comité Ecologique ariégeois (CEA), Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (CIAPP), Connaissance de l'ours, FERUS, Fonds d'Intervention Eco-Pastoral – Groupe Ours Pyrénées (FIEP), France Nature Environnement (FNE), L'œil aux aguets, Mille Traces, Nature Midi-Pyrénées (NMP), NMP comité local 65, Pays de l'Ours-ADET, Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest-Béarn (SEPANSO), Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFPEM), Sours, Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement (Uminate), et Uminate 65, WWF France.



«Hêtraie-sapinière
de la réserve Naturelle de PY-Sacaillouse (66)».

SOURS, (Sensibilisation Ours) est une jeune association basée au Centre d'Initiation à l'Ecologie Montagnarde " Les Isards ", 66360 PY. Elle a pour vocation l'établissement d'une malle pédagogique sur l'ours brun.

" Nous avons bénéficié récemment de contacts opportuns, notamment avec l'ADET, Pyrénées Vivantes et la Réserve Naturelle de Nohèdes afin de développer dorénavant la malle en partenariat. "

Pour tous ceux qui veulent rejoindre nos actions de protection de la biodiversité veuillez contacter Carole Jaulain, présidente de l'association SOURS Tél: 04 68 05 56 29 (de 10h à 12h du L au V)



L'association **FERUS Ours-Loup-Lynx** Conservation est née de la fusion de deux associations aux préoccupations semblables : ARTUS et le Groupe Loup France. Structurée dans certaines régions en "réseaux locaux", l'association compte au plan national 2500 adhérents répartis dans toute la France dont 60% résident dans les départements concernés par la présence de l'ours, du loup ou du lynx. FERUS a pour buts, en France, dans les massifs frontaliers et en relation avec les pays européens voisins : d'articuler et de coordonner toutes actions de recherche, de sensibilisation et d'éducation, liées à la présence et à la réhabilitation de l'ours, du loup et du lynx, de favoriser la réussite du retour naturel du loup là où les conditions sont favorables, de favoriser le maintien et le renforcement des populations d'ours, de favoriser le retour et le maintien des populations de lynx. Pour l'ours, FERUS travaille en étroite collaboration avec CAP-Ours.

FERUS, BP 114, 13718 Allauch cedex, email : ferus@free.fr, tel 04 91 05 05 46 site internet www.ours-loup-lynx.info



Nature Midi-Pyrénées est une association régionale de protection de la nature qui oeuvre pour la protection de la

faune, de la flore et des milieux naturels depuis 1969. Aujourd'hui, forte de plus de 500 adhérents, l'association s'est donnée 5 grandes missions : découvrir les richesses biologiques de la région, protéger les espèces sauvages et leurs habitats, restaurer les espaces dégradés, sensibiliser le grand public et convaincre les élus et les administrations. Il était donc naturel, pour NMP et son comité local des Hautes-Pyrénées, de travailler en partenariat avec Cap-Ours afin de relayer au

mieux les connaissances et les réflexions de ce collectif pour le maintien et le renforcement des populations d'Ours dans les Pyrénées.

Nature Midi-Pyrénées, 14 rue de Tivoli - 31068 Toulouse Cedex. tél 05 34 31 97 32 fax 05 62 26 19 18 é-mail nature.mp@wanadoo.fr Comité local des Hautes-Pyrénées, 21 rue des Thermes - 65200 Bagnères-de-Bigorre tél/fax 05 62 91 07 16 é-mail comitelocal65@yahoo.fr

STATUT JURIDIQUE DE L'OURS :

(par Didier Moreau, Chargé de mission Espèces au WWF France).

En France, l'ours brun est protégé par arrêté interministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 22 juillet 1993 (intégrant le cadre général des dérogations prévues par la Convention de Berne et la Directive Habitats). Il fait partie des espèces de vertébrés protégés menacés d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département dont la liste est fixée par l'arrêté interministériel du 9 juillet 1999.

Au niveau de l'Union Européenne, l'ours brun est protégé par la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (dite Directive "Habitats") : l'ours brun est une espèce prioritaire de l'annexe II (espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation = réseau Natura 2000) et est également en annexe IV (espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte).

Dans la plupart des pays européens l'ours brun bénéficie de la protection de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe du 19 septembre 1979 ou Convention de Berne. C'est une espèce non prioritaire de l'annexe II (espèces animales de faune strictement protégées)

La Convention de Berne et la Directive Habitats prévoient des dérogations à la protection de l'ours brun lors de situa-

tions exceptionnelles résumées par l'article 3 ter de l'arrêté du 22 juillet 1993 mentionné plus haut : "à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée, le ministre chargé de la protection de la nature peut, après avis du Conseil National de la Protection de la Nature, autoriser la capture ou la destruction de spécimens ... pour prévenir des dommages importants aux cultures ou au bétail, ou dans l'intérêt de la sécurité publique, ou pour assurer la conservation de l'espèce elle-même ». Un nouvel arrêté interministériel en cours de discussion entre les Ministères chargés de la Protection de la Nature et de l'Agriculture prévoit de modifier l'arrêté interministériel du 17 avril 1981 en précisant les conditions de mise en œuvre de ces dérogations communautaires, pour une meilleure conformité avec la Directive Habitats. Cette nouvelle disposition réglementaire prévoit également que les autorisations de capture ou de destruction devront désormais être prises conjointement par les deux ministres. Enfin, selon la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES ou Convention de Washington), l'ours brun est classé dans l'annexe II (espèce dont le commerce international est réglementé = autorisation nécessaires pour les importations et les exportations - exemple : nécessité d'un permis CITES pour faire venir des animaux de Slovénie).

AGENDA DE CAP-OURS :



« **Le Printemps de l'ours** » : (Cette année, une nouvelle manifestation est organisée par Cap Ours, afin de communiquer sur l'image de l'ours et poursuivre notre démarche de sensibilisation autour du développement durable en milieu montagnard. Venez nous rejoindre ! Le 30 mai à Toulouse, au lac de Sesquières, les associations vous proposent des animations sur le thème de l'Ours et du développement durable : Expositions sur l'ours et la montagne, démonstrations de chiens de protection et de conduite, forum-discussions permanentes, jeu-concours avec de nombreux lots " Pays de l'ours ", jeu de piste " sur les traces de l'ours ", etc...

La course pour le trophée de l'ours se déroulera cette année encore à Arbas le 11 Juillet 2004.

« Ce trail , par les chemins séculaires de la transhumance du massif de Cornudère, réuni chaque année l'élite pyrénéenne des coureurs de montagne et de nombreux estivants venant goûter au frisson de courir au Pays de l'Ours »

« **Les automnales du Pays de l'ours 2004** » : Cette 3^{ème} édition se déroulera les 25&26 Septembre à Arbas (31) et les 2 & 3 Octobre à Massat (09). « LE Festival pyrénéen » : animations nature, randonnées, marché montagnard, expositions et conférences, grand repas pyrénéen...Contact : 05 61 97 48 44, Pays de l'ours – ADET.



« Trophée 2004 »



AUTRES FAITS MARQUANTS :

Le film : «Le retour de l'ours » de Michel Tonelli :

« ...Voici l'histoire de la plus formidable bataille livrée sur le terrain de la protection de la nature en France. Ecoutez les récits et les rebondissements de cette saga unique qui a bouleversé beaucoup de comportements, mobilisé de nombreuses énergies et permis de poser le vrai problème de la cohabitation des hommes et des ours, véritable enjeu de société. Avec des images exceptionnelles et inédites tournées pendant 6 années consécutives sur le comportement des ours en liberté dans les Pyrénées, ce film est le seul témoignage de cette réintroduction expérimentale... »

LA «FOLLE» D'ASTON

En 1807, vers la fin de l'été, dans les montagnes du Vicdessos en Ariège, des chasseurs stupéfaits rencontrent une femme, complètement nue, errant dans un secteur habituellement fréquenté par les ours. Ils la capturent à grand peine et la descendent au village d'Aston où ils la conduisent chez le curé. On l'habillement de force et on l'enferme pour la nuit dans la cave du presbytère ; au matin elle a disparu après s'être faufilée par un soupirail, abandonnant dans sa fuite vers la montagne tous les vêtements qu'on avait eu tant de mal à lui mettre.

L'hiver 1807-1808 fût rude mais au printemps, un jeune berger aperçoit à nouveau la femme « sauvage » rodant autour d'une tanière à ours. On la capture à nouveau et on la conduit à Foix, à l'hospice, où les religieuses tentent en vain de l'habiller. Lasses de se faire mordre et griffer ces dernières finissent, au bout d'un mois, par la remettre aux autorités qui la font enfermer entre deux portes de l'escalier de la tour ronde du château.

Le 29 Octobre 1808 le concierge notait sur son registre : « ce jour d'hui, à une heure du matin, est décédée une femme inconnue... paraissant âgée de 45 ans, écrouée depuis le 9 août dernier ».

Celle qui, dans la littérature, allait devenir « La Femme aux Ours », ne livra jamais son secret : une vieille blessure à la tête pourrait expliquer son état mental altéré. Elle n'était pas de la région car les quelques mots qu'elle prononça le furent en français. On l'entendit gémir plusieurs fois : « que va dire mon pauvre mari ? » Lors d'un interrogatoire elle sortit une fois de sa torpeur pour répondre : « les ours ? Ils sont mes amis ; ils me réchauffaient ».

Moralité : il est moins dangereux de passer l'hiver dans la montagne avec les ours que l'été au château de Foix parmi les hommes !

D'après BT2 n°158 Nov. 1983 (C.Freinet)



La « Coordination associative pyrénéenne pour l'ours » créée en l'an 2000 rassemble des associations de bergers, d'éleveurs, d'apiculteurs, de comités d'habitants, de professionnels du tourisme ainsi que des associations de développement économique durable, de protection et d'éducation à la nature.

Elle a pour objectifs :

- la restauration d'une population viable d'ours par de nouveaux renforcements sur le massif pyrénéen,
- l'acceptation sociale de l'ours et la poursuite des efforts réalisés dans ce domaine à travers :
- la promotion et la formation de techniques permettant la cohabitation ours-élevage/apiculture
- le développement des productions de qualité (viandes, fromages et miel provenant des estives)
- la contribution au développement de l'économie pyrénéenne grâce à des activités artisanales et touristiques adaptées
- la réalisation d'actions de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité pyrénéenne.



Le Journal de CAP-Ours est édité et diffusé grâce à l'aide du WWF France. "Le WWF France, partenaire de CAP-Ours, oeuvre pour la conservation de l'ours et de la biodiversité en France et sur l'ensemble de la planète. Sur le plan national, il est intervenu pour la conservation de l'habitat des ours. Au

niveau local, le WWF est un partenaire du FIEP, de l'ADET et d'ARTUS Soutenez ses actions en adhérant ou en vous abonnant à Panda Magazine.

WWF France, 188 rue de la Roquette 75011 Paris,
Tél. : 01 55 25 84 84 - site internet : www.wwf.fr

A bientôt.

Afin de nous aider à être plus efficaces, nous avons besoin de vos réactions.

Aussi, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse suivante :

Journal de CAP-OURS - Association Nature Comminges

Rue des filateurs - 31800 St Gaudens

Mél : cap.ours@wanadoo.fr - Les JCO sont disponible sur www.nature-comminges.asso.fr

« Le journal de CAP – Ours » numéro 4 , mai 2004

Coordination de rédaction : Association Nature Comminges

Toute reproduction est autorisée à partir du moment où la source « le Journal de Cap-Ours » est citée.